



## Cession du contrôle d'un ensemble de sept parcs de Loisirs

31 janvier 2011 – La Compagnie des Alpes et le fonds d'investissement H.I.G. Capital France, associé à Laurent Bruloy (« le Consortium H.I.G. Capital »), ont finalisé le projet annoncé dans le communiqué de presse du 15 décembre 2010 en signant les accords relatifs à la cession du contrôle d'un ensemble de sept parcs de loisirs : le parc de Bagatelle, l'Aquarium de Saint Malo, le parc des Mini Châteaux et l'Aquarium du Val de Loire, l'Aquaparc du Bouveret en Suisse, Avonturenpark Hellendoorn aux Pays Bas et Pleasurewood Hills au Royaume Uni. Les opérations de cession ont été réalisées ce jour.

Le Consortium H.I.G. Capital va mettre en œuvre un projet industriel solide et de qualité, de nature à favoriser le développement de ces sites, grâce notamment à une politique envisagée d'investissements de près de 20 millions d'euros sur cinq ans. Le projet a recueilli l'avis favorable à l'unanimité de chacune des Instances Représentatives du Personnel des parcs concernés.

Les parcs cédés ont accueilli près de 1,6 million de visiteurs au cours de l'exercice 2009/2010. Ils ont réalisé 28,3 M€ de chiffre d'affaires et 4,9 M€ d'Excédent Brut Opérationnel pour la même période. La cession établit la valeur d'entreprise de l'ensemble du périmètre cédé à 29M€.

La cession a été effectuée au profit d'un holding d'acquisition dont le Consortium H.I.G. Capital détient le contrôle avec 70% du capital. La CDA dispose quant à elle d'une participation minoritaire de 30% afin notamment de faciliter la transition et d'accompagner le projet à ses débuts. CDA accompagne par ailleurs le financement de la transaction par le biais d'un crédit vendeur. L'exposition finale totale de la CDA dépendra du niveau de dette levée auprès des banques par ce holding mais n'excèdera pas 8,6 M€, fonds propres et crédit vendeur inclus.

Le Consortium H.I.G. Capital dispose d'une option d'achat, pendant une période de trois ans, sur la participation de la CDA, au prix de cession actuel majoré d'un intérêt financier. La CDA bénéficie par ailleurs des droits usuels d'un actionnaire minoritaire (droit de sortie conjointe – total ou proportionnel selon le cas - en cas de cession – totale ou partielle - par le Consortium H.I.G. Capital).

La CDA est corrélativement tenue d'une obligation de sortie conjointe en cas de cession du contrôle de la holding commune par le Consortium H.I.G. Capital, étant précisé néanmoins que cette cession ne peut être imposée à la CDA si le prix de sortie est inférieur à son prix d'entrée, majoré d'un intérêt financier.

Les parties sont en outre convenues de rechercher une solution de liquidité pour la CDA, dans l'hypothèse où cette dernière serait toujours associée de la holding commune à un horizon de 6 ans.

Parallèlement, le pacte d'actionnaires conclu entre les parties définit des droits de gouvernance visant principalement à garantir la représentation de la CDA au Conseil de Surveillance (2 sièges sur 6) du holding d'acquisition, et plus généralement à assurer la protection de ses intérêts patrimoniaux d'actionnaire minoritaire.

Sur le plan comptable, les opérations de cession réalisées ce jour n'auront pas d'impact significatif sur le résultat net du Groupe de l'exercice 2010/2011. Les sociétés cédées sortiront en revanche du périmètre d'intégration globale de la CDA à compter du 1<sup>er</sup> février 2011, et les soldes intermédiaires de gestion consolidés du Groupe seront donc impactés par les résultats de ces sept sociétés jusqu'à cette date. La participation de 30 % de la CDA dans le holding contrôlé par le Consortium H.I.G. Capital sera mise en équivalence également à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.



Pour Dominique Marcel, Président directeur général : « La cession du contrôle de sept de nos parcs est une opération importante, qui s'inscrit dans une double logique de clarification stratégique et d'optimisation de l'usage du capital du Groupe. Bien que bénéficiant d'atouts indéniables, au premier rang desquels un ancrage régional fort et une clientèle de proximité fidèle, ces parcs n'étaient plus au cœur de notre modèle industriel, qui vise prioritairement à développer nos grandes marques et à intégrer nos sites autour de leviers communs de création de valeur. Confiant dans le projet qui sera mené, et qui a suscité l'adhésion des représentants des personnels concernés, nous avons décidé d'accompagner le projet pour faciliter la transition, en gardant une participation minoritaire. »

#### A propos de Laurent Bruloy

45 ans, professionnel reconnu du secteur, et ancien dirigeant et actionnaire principal de l'Aqualud du Touquet. Après avoir dirigé et développé avec succès de 1990 à 1997 plusieurs restaurants dans la région du nord de la France, le Groupe Suez lui a fait confiance en lui cédant, en 1997, l'Aqualud du Touquet. Laurent Bruloy a, par son parcours, une connaissance pointue du secteur des parcs de loisirs.

#### A propos de H.I.G. Capital France

Créée en 1993, H.I.G. Capital est l'une des principales sociétés d'investissement sur le segment des petites et moyennes entreprises en Europe et aux Etats-Unis. Avec plus de 7 milliards d'euros de fonds provenant essentiellement d'investisseurs institutionnels de premier plan, elle investit principalement dans des sociétés à fortes capacités de développement.

Elle s'appuie sur les équipes de management des sociétés dans lesquelles elle investit. En France où elle est présente depuis 2007, H.I.G. Capital France s'appuie sur une équipe de 10 professionnels de l'investissement combinant des expériences opérationnelles, stratégiques et financières.

#### Prochains rendez-vous :

- Assemblée générale des actionnaires jeudi 17 mars 2011.
- Chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011 jeudi 28 avril 2011, après bourse.

[www.compagniedesalpes.com](http://www.compagniedesalpes.com)

Compagnie des Alpes est un acteur majeur de la production de loisirs actifs en Europe. Elle est présente sur 36 sites dont 15 grands domaines skiables des Alpes (parmi lesquels Tignes, Val d'Isère, Les Arcs, La Plagne, Les Menuires, Les 2Alpes, Méribel, Chamonix) et 21 parcs de loisirs (dont Parc Astérix, Grévin, Walibi, ...), dans 6 pays européens : France, Suisse, Pays-Bas, Belgique, Allemagne et Angleterre. Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2010, elle a accueilli près de 23 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 597 M€ pour un résultat net part du Groupe de 42 M€.



CDA fait partie des indices SBF 250, CAC Mid 100 et CAC Mid&Small 190.  
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

#### **Contacts :**

Compagnie des Alpes :	Sandra PICARD	+33.1 46 84 88 53	<a href="mailto:sandra.picard@compagniedesalpes.fr">sandra.picard@compagniedesalpes.fr</a>
	Claire MONTEIL-ROBERT	+33.1 46 84 88 79	<a href="mailto:claire.monteil-robert@compagniedesalpes.fr">claire.monteil-robert@compagniedesalpes.fr</a>
Kablé Communication Finance	Catherine KABLE	+33.1 44 50 54 75	<a href="mailto:catherine.kable@kable-cf.com">catherine.kable@kable-cf.com</a>
	Céline PASQUALINI	+33.1 44 50 54 73	<a href="mailto:celine.pasqualini@kable-cf.com">celine.pasqualini@kable-cf.com</a>